

Règlement Futsal. Règlement Futsal. Règlement Futsal.

12/19/26 Janvier 2025 & 02/09/16 Février 2025.

Art 1 : EQUIPE.

Une équipe est constituée de 5 joueurs, 1 gardien et 4 joueurs de champs. Une équipe peut avoir des remplaçants au nombre de 3. Un joueur ne peut entrer en jeu pour effectuer un remplacement que lorsque le joueur qu'il remplace est sorti du terrain. Durant un match le gardien ne change pas.

Art 2 NOMBRE DE JOUEURS MINIMUM.

Un match peut être joué à partir du moment où chaque équipe présente au minimum 4 joueurs capable de jouer et présent sur le terrain.

Art 3 : EQUIPEMENT.

Tout attribut vestimentaire dangereux doit être enlevé pour jouer le match. C'est notamment le cas des montres, colliers, bagues, bracelets. Alliance toléré si protégé. Le port des protège-tibias est obligatoire. Seules chaussures autorisées, baskets ou stabilisés.



Art 4 : L'ARBITRE.

Le match se déroule sous contrôle de l'arbitre (officiel ou bénévole) dont les décisions doivent être respectées par les équipes sous peine d'arrêt du match et d'exclusion des équipes ne respectant pas les décisions arbitrales.

Art 5 : durée d'un match.

Un match est composé d'une mi-temps de 10 min. pas de temps additionnel, sauf si arrêt important (blessure, bagarre etc....).



Art 6 : SORTIE DE JEU.

La remise en jeu après chaque but, se fait au centre du terrain. Après une sortie de jeu, si le ballon heurte le plafond ou les filets sur la longueur du terrain, il est rendu à l'équipe adverse au centre du terrain. Si un joueur ou le gardien envoie le ballon sur les filets derrière les buts, celui-ci est redonné à l'équipe adverse au centre du terrain.

Art 7 : HORS JEU.

Dans la configuration, il n'y a pas de hors-jeu.

Art 8 : TACLES.

Les tacles sont interdits, c'est-à-dire que tout joueur doit obligatoirement rester sur ses pieds lorsqu'il tente de récupérer le ballon. Un genou à terre est considéré comme un tacle.



Art 9 : FAUTES.

Les fautes légères sont jouées normalement. Par contre fautes lourdes, anti-jeu, insultes etc....sont considérées comme faute grave et peuvent entraîner un carton jaune ou rouge selon la gravité et comptabilise pour 1 faute. Au bout de 3 fautes, cela donne droit à un pénalty **remise à zéro du compteur**. Seul l'arbitre du match est décisionnaire des fautes.

Art 10 : CARTONS.

En fonction de la gravité de la faute, l'arbitre officiel ou bénévole peut distribuer des cartons.

Carton jaune : un carton jaune entraîne une exclusion temporaire de 2 minutes du joueur averti, pendant lesquelles l'équipe joue le match à 1 joueur de moins.

Carton rouge : un carton rouge entraîne une exclusion définitive du joueur recevant le carton rouge, pour le match en cours. L'équipe joue alors à 1 joueur de moins pendant le reste du match. Ceux-ci pourront être transmis à la commission de discipline.



2



Art 11 : COUP FRANC.

Sur décision de l'arbitre, notamment lorsque des fautes sont commises, des coups francs seront prononcés. Ces coups de pied arrêtés peuvent être tirés directement. Lors d'un coup franc, tous les joueurs de l'équipe adverse doivent être au moins à 4 mètres du ballon. Si le coup franc se trouve à proximité de la ligne de surface, le ballon sera positionné à 4 mètres de celle-ci. Le gardien ne peut pas prendre le ballon à la main si celui-ci est donné par un coéquipier, ce geste entraîne une faute et un coup franc à 4 mètres de la ligne de surface. Les deux gardien joueur sont interdits et entraîne une faute et un coup franc à 4 mètres de la ligne de surface. Le gardien n'a pas le droit de sortir de sa zone de but, s'il sort, coup franc à 4 mètres de la ligne de surface. Les joueurs sont interdits dans cette même zone, si pénétration ballon rendu au gardien. Il est interdit d'attraper, de poser les mains sur les palissades ou les filets. Cette action peut amener l'arbitre à siffler un coup franc en faveur de l'équipe adverse.

RAPPEL 3 FAUTES = PENALTY

Art 12 : ZONE DE PENALTY.

Les pénaltys se tirent depuis le point de penalty. Tous les joueurs durant cette action, se trouvent à la ligne médiane.

Art 13 : RESPECT.

Tous licenciés jouant ou pas s'engagent à respecter les lieux, le personnel, les autres équipes, les arbitres officiels ou bénévoles, les organisateurs, les membres de l'UFOLEP.

**TOUT MANQUEMENT A CET ARTICLE 13, ENTRAINERA
AUTOMATIQUEMENT DES SANCTIONS.**

**CE TOURNOI EST INSCRIT DANS LE PROGRAMME
2024/2025 FOOTBALL, IL EST DONC OFFICIEL.**

La CSD/CT organisatrice de cet événement.

